

CHANGEMENT DU DIRIGEANT, MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION ET AUTRES MODIFICATIONS

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Changement du dirigeant de la SICAV

BTK SICAV informe ses actionnaires et le public que suivant le procès-verbal enregistré le 9 mars 2023 à la Recette des Finances – Rue Ghandi à Tunis, le Conseil d'Administration réuni en date du 15 décembre 2022 a décidé de nommer Madame Rim LAKHOUA en qualité de Présidente Directrice Générale de la SICAV en remplacement de Monsieur Rabah AMMARI.

Modification de la composition du comité de gestion :

BTK SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni en date du 15 décembre 2022 a décidé de nommer Madame Rim LAKHOUA en tant que membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de Monsieur Rabah AMMARI.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV est composé comme suit :

- Monsieur Zaher JBELI : Directeur Général de BTK CONSEIL
- Madame Rim LAKHOUA : Présidente Directrice Générale de la SICAV
- Monsieur Ahmed RADDADI : FrontOffice à BTK CONSEIL

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat :

BTK SICAV porte à la connaissance des actionnaires et du public que son conseil d'administration tenu le 15 décembre 2022 a décidé de fixer des nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat comme suit :

- De 8h à 16h30 durant la période de double séance ;
- De 8h à 13h30 durant la période de séance unique et le mois de Ramadan.

Les demandes de souscription et de rachat s'effectuent tous les jours de bourse sur la base de la dernière valeur liquidative quotidienne connue calculée la veille.

Reformulation des orientations de placement :

Pour apporter plus de précisions aux orientations de placement de la SICAV, elles ont été reformulées comme suit :

Ancienne formulation	Nouvelle formulation
<ul style="list-style-type: none">• Emploi d'une proportion de 80% de l'actif dans des valeurs mobilières dont :<ul style="list-style-type: none">➤ Une proportion entre 50% et 80% réservée aux :<ul style="list-style-type: none">- Bons de Trésor Assimilables (BTA) et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;- Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne ;- Parts d'organismes de placement collectif du type obligataire dans une proportion ne dépassant pas les 5% de l'actif net.➤ Une proportion jusqu'à 30% réservée aux :<ul style="list-style-type: none">- Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat ;- Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme négociables sur les marchés relevant de la BCT (certificat de dépôt à plus d'un an et billets de trésorerie à plus d'un an émis par des sociétés de la cote ou sociétés notées par une agence de notation agréée ou avalisées par une banque de la place).• Emploi d'une proportion de 20% de l'actif dans les liquidités et quasi liquidités :<ul style="list-style-type: none">- Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat ;- Valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la BCT (Certificats de dépôt à moins d'un an et Billets de trésorerie à moins d'un an).	<ul style="list-style-type: none">▪ Au moins 50% de l'actif en :<ul style="list-style-type: none">- Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires émis ou garantis par l'Etat ;- Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.▪ Une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :<ul style="list-style-type: none">- Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat ;- Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.▪ Une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres OPCVM Obligataire▪ Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités

Le prospectus de BTK SICAV mis à jour sous le numéro 00-0388/A002 ainsi que les statuts mis à jour de la SICAV seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sise au 10 bis, Avenue Mohamed V –1001 Tunis, du siège social du gestionnaire BTK Conseil, Intermédiaire en bourse, sise au 10 bis, Avenue Mohamed V –1001 Tunis et des guichets des agences de la BANQUE TUNISO-KOWETIENNE - BTK